

Thierry CADART, secrétaire général du Sgen-CFDT

Christian CHEVALIER, secrétaire général du SE-UNSA

Patrick GONTHIER, secrétaire général de l'UNSA Éducation

Yves MARKOWICZ, secrétaire général de Sup'Recherche UNSA

Paris, le 24 novembre 2009

M. Jean-Baptiste PRÉVOST
Président
UNEF
112 boulevard de la Villette
75019 PARIS

Monsieur le Président,
Cher Jean-Baptiste,

Nous avons bien reçu votre proposition de rencontre pour le 26 novembre des fédérations de l'éducation et des syndicats de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Nous souscrivons à votre objectif de définir ensemble les moyens de faire échec à cette réforme régressive de la formation des enseignants.

Cependant, les objectifs d'une telle réunion doivent être clarifiés. Dans le contexte actuel, il serait contre-productif qu'elle débouche sur un texte *a minima* rendant impossible la clarté et la cohérence des propositions. C'est pourquoi nous souhaitons par ce courrier pointer les éléments qui, pour le Sgen-CFDT, le SE-Unsa, Sup'Recherche-Unsa et l'Unsa-Éducation, sont incontournables pour véritablement avancer.

Pour que le corps enseignant porte l'objectif de la réussite de tous depuis l'entrée en maternelle jusqu'au lycée, il est impératif que tous connaissent les objectifs et fonctionnements des différents niveaux et comprennent la place de chacun dans le processus de formation des élèves. Cela implique bien sûr que ces enseignants soient formés à la fois sur la ou les disciplines qu'ils doivent enseigner, mais aussi sur les méthodes pédagogiques qui permettent de réussir l'appropriation des contenus par les différents publics rencontrés.

Les modalités de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, présentées aux organisations syndicales le vendredi 13 novembre et aux organisations étudiantes le 18 novembre, loin de répondre à ces objectifs, sont les pires auxquelles on pouvait s'attendre. Ces décisions ont été rendues possibles par la publication des décrets du 29 juillet dernier portant modifications des modalités de recrutement et de concours des personnels enseignants et des CPE. Aussi, leur retrait est-il un préalable indispensable sur lequel l'intersyndicale devra se prononcer sans ambiguïté.

Ces décrets ont permis, en particulier au gouvernement, de fixer l'admissibilité pendant l'année de M2 alors que le rapport Filâtre pointait qu'une telle option était la pire des solutions. De nombreuses organisations avaient défendu une admissibilité en fin de M1 pour tous les concours dans le cadre des groupes de travail du mois de mai dernier. Ces mêmes organisations ont renouvelé cette demande par la publication d'une lettre ouverte le 16 octobre dernier.

.../...

L'admissibilité en M2 a pour conséquence de réduire de façon considérable la place de la professionnalisation dans la formation des futurs enseignants et signe *de facto*, plus que la disparition des IUFM, celle de l'expertise accumulée en matière de formation professionnelle par ses personnels. Le maintien des IUFM dans l'Université constitue donc aussi un point majeur.

Dans le document ministériel, il n'a pas été question des compétences attendues par les futurs enseignants et CPE. La réaffirmation de la nécessité d'avoir un « référentiel métier » unique, s'appuyant sur le référentiel de compétences du cahier des charges de 2006 de la formation des enseignants est aussi une nécessité qui devra être affirmée. De plus, l'organisation des admissibilités proposée conduira des dizaines de milliers de jeunes non admis dans une impasse professionnelle.

Sur l'accompagnement social des étudiants, nos organisations jugent les mesures insuffisantes et expriment plusieurs inquiétudes sur :

- leur pérennité : les dispositifs d'aides proposés peuvent facilement être remis en cause à moyen ou long terme ;
- leur nature : les bourses au mérite sont loin de garantir l'égalité républicaine car il y a une forte corrélation entre les chances de réussite universitaire et l'origine sociale des étudiants ;
- leur quantité : même si le ministère estime qu'elles sont conséquentes, la situation des personnes qui échoueraient au concours et redoubleraient leur année doit être étudiée.

En conséquence, le gouvernement doit ouvrir les négociations que nous n'avons cessé de réclamer tout au long du processus. Les bases doivent en être différentes, comme l'a exprimé de manière quasi unanimes l'ensemble de la communauté éducative (étudiants, enseignants, universités, IUFM, parents, lycéens...).

Tu l'auras compris, nos organisations sont prêtes à travailler et à se mobiliser dans l'intersyndicale. Mais cela ne peut se faire, pour nous, que sur des revendications claires, c'est-à-dire une plate-forme commune sur laquelle les fédérations, mais aussi les syndicats, devront s'engager.

Bien cordialement,

Christian CHEVALIER,
secrétaire général
du SE-UNSA

Patrick GONTHIER,
secrétaire général
de l'UNSA Éducation

Yves MARKOWICZ,
co-secrétaire général
de Sup'Recherche UNSA

Thierry CADART
secrétaire général
du Sgen-CFDT

Pour le SE-UNSA, l'UNSA Éducation, le Sup'Recherche UNSA et le Sgen-CFDT



Thierry Cadart,
Secrétaire général du Sgen-CFDT

Thierry CADART, Secrétaire général, Sgen-CFDT 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
tél. : 01 56 41 51 10 – fax : 01 56 41 51 11 – mél : secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

Christian CHEVALIER, secrétaire général du SE-UNSA 209 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
tél. : 01 44 39 23 00 – fax : 01 44 39 23 13 – mél : national@se-unsat.org

Patrick GONTHIER, secrétaire général de l'UNSA Éducation 87bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine cedex - tél. : 01 56 20 29 50 – fax : 01 56 20 29 89 – mél : national@unsa-education.org

Yves MARKOWICZ, secrétaire général de Sup'Recherche UNSA 87bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine cedex - tél. : 01 58 46 14 85 – fax : 01 58 46 14 89 – mél : sup-r@unsa-education.org